



OBJECTIFS		Préciser localement les Réservoirs de biodiversité. Réaliser la déclinaison locale de la Trame verte, bleue et noire (TVBN) en allant au-delà des zonages réglementaires pré-existants.
LIVRABLES		Cartographie au 1/25 000^e
MÉTHODES		• Reprise des entités « incontournables » du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (réservoirs, corridors, obstacles, etc.) ; • Elargissement de la représentation cartographique au-delà du périmètre administratif du SCoT. Définition d'une zone tampon à définir selon les réservoirs alentours ; • Mise en place d'une concertation regroupant des experts locaux pour s'accorder sur la localisation et la définition des contours des réservoirs locaux ; • Intégration des données habitats (Ocsol), des éléments des pré-diagnostic et diagnostics écologiques ; • Intégration des éléments issus des méthodes de modélisation statique ou dynamique pour alimenter la concertation et affiner les choix ; • Pour chaque réservoir de biodiversité identifié, représentation des groupes taxonomiques ou espèces cibles visés. • Création d'une cartographie reprenant le contour de chaque réservoir de biodiversité.
OUTILS SUPPORTS À EXPLOITER		• SRCE / SINP • Eléments de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) • Outil Atlas de la biodiversité communale (ABC)
COMPÉTENCES À MOBILISER		• Experts locaux (associations environnementales, naturalistes, monde agricole, etc.). • Cartographe / Géomaticien. • Ecologue / Naturaliste. • Chargé de mission biodiversité en interne à la collectivité pour assurer le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
PÉRIMÈTRES CIBLES		• Tout le périmètre. NIVEAU DE PRÉCISION • 1/25000e et zoom 1/ 5000e pour les réservoirs dans ou à proximité immédiate des secteurs potentiels de développement.
POINTS DE VIGILANCE		• Pour les cartographies : différencier l'échelle de travail (précise) de l'échelle de restitution opposable (dézoomée pour les SCoT). • Pas de taille minimale de Réservoir (cf définition de l'INPN). • Justification des différences constatées par rapport aux réservoirs du SRCE à développer dans la partie « Articulation des Plans et Programmes » des annexes du SCoT.
EXEMPLES CHIFFRÉS		• A développer